



DEL 22-035

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 11 mai 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 mai 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le dix-sept mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Philippine DANGRÉAUX, Pascale FÉGER, Stéphane DALIVOUST, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Marie CHEVALIER,

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 19 mai 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 11 mai 2022

ETAIENT ABSENTS

Eric ANDRE donne pouvoir à Alain GUICHET, Pierre CASTILLON donne pouvoir à Jean-Philippe GUYON, Angélique PLANCHETTE donne pouvoir à Benoît CHAUVIN, Nicolas ROUGET donne pouvoir à Damienne FLEURY, Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD, Philippe PAUMIER donne pouvoir à Mickaël JUIGNÉ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Fanny PIRA

OBJET : Compte de Gestion Ville 2021

Rapporteur : Fanny PIRA

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de l'agglomération Mancelle.

Le compte de gestion pour le budget principal établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.



DEL 22-035

Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 177 379,88 €	4 709 606,41 €	9 886 986,29€
Titres de recettes émis (b)	1 720 918,06 €	3 966 295,18 €	5 687 213,24€
Réductions de titres (c)	9 630,66 €	13 139,84 €	22 770,50€
Recettes nettes (d=b-c)	1 711 287,40 €	3 953 155,34 €	5 664 442,74 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 177 379,88 €	4 709 606,41€	9 886 986,29€
Mandats émis (f)	429 697,54 €	3 147 591,87 €	3 565 654,29 €
Annulations de mandats (g)	0 €	36 688,89 €	36 688,89 €
Dépenses nettes (h=f-g)	429 697,54 €	3 089 047,50 €	3 518 745,04 €
Résultat de l'exercice			
(d-h) excédent (h-d) Déficit	1 281 589,86 €	864 107,84 €	2 145 697,70 €

Résultat d'exécution du budget principal

	A - Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	B - Part affectée à l'investissement : exercice 2021	C - Résultat de l'exercice 2021	D - Résultat de clôture de l'exercice 2021 D = A - B + C
I - Budget principal				
1 - Investissement	-431 682,37 €	0,00 €	1 281 589,86 €	849 907,49€
2 - Fonctionnement	1 276 506,04 €	0,00 €	864 107,84 €	2 140 613,88 €
Total 1 + 2 : I	844 823,67 €	0,00 €	2 145 697,70 €	2 990 521,37 €
II - Budget des services à caractère administratif				
Locaux commerciaux	-		-	-
1 - Investissement	-72 187,97 €	0,00 €	-14 821,33 €	-87 009,30 €
2 - Fonctionnement	4 018,90 €	4 018,90 €	28 799,97 €	28 799,97 €
Sous total	-68 169,07 €	4 018,90 €	13 978,64 €	-58 209,33 €
Total II	-68 169,07 €	4 018,90 €	13 978,64 €	-58 209,33 €
Total I + II	776 654,60 €	4 018,90 €	2 159 676,34 €	2 932 312,04 €

Le conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour le budget principal de l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 6

Pour copie certifiée conforme.
 Yvré l'Évêque, le 19 mai 2022

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire,
 Damienne FLEURY





072032
 TRS. AGGLOMÉRATION MANCELLE ET

34400 - YVRE L EVEQUE -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE



II-1
 Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 177 379,88	4 709 606,41	9 886 986,29
Titres de recettes émis (b)	1 720 918,06	3 966 295,18	5 687 213,24
Réductions de titres (c)	9 630,66	13 139,84	22 770,50
Recettes nettes (d = b - c)	1 711 287,40	3 953 155,34	5 664 442,74
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 177 379,88	4 709 606,41	9 886 986,29
Mandats émis (f)	429 697,54	3 135 956,75	3 565 654,29
Annulations de mandats (g)		46 909,25	46 909,25
Dépenses nettes (h = f - g)	429 697,54	3 089 047,50	3 518 745,04
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 281 589,86	864 107,84	2 145 697,70
(h - d) Déficit			